



2014 DPE 1006 DF Budget annexe de l'Assainissement-Compte administratif 2013
~~2014 DF~~

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2013. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe d'assainissement.

Pour l'exercice 2013, les résultats suivants sont constatés :

En matière de recettes :	120.107.208,97 euros
En matière de dépenses :	120.755.552,68 euros
Soit un déficit de :	648.343,71 euros

Après incorporation des résultats de l'exercice 2012, qui représentent 9.190.552,25 euros de report en recettes, le résultat pour l'exercice 2013 est excédentaire de 8.542.208,54 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la Direction Régionale des Finances Publiques.

Pour mémoire, ce budget comporte des opérations assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 51.462.905,82 euros à la dernière décision budgétaire pour 2013, soit la décision modificative n°1 de l'exercice 2013.

1.1. Autorisations de programme

Les crédits votés sur les autorisations de programme (AP) ont permis d'engager les dépenses nécessaires aux besoins d'investissement détaillés ci-dessous. En fin d'exercice, un certain nombre d'AP ont été closes ; ces opérations sont détaillées en annexe IV B2.1 du compte administratif.

1.2. Dépenses d'investissement

Au terme de l'exercice 2013, le montant définitif des mandats émis s'établit à 40.041.574,26 euros contre 42.234.845,38 euros en 2012. Le taux de consommation des crédits ouverts est de 77,81%.

Les dépenses d'investissement sont constituées principalement des dépenses liées aux travaux de modernisation du réseau, à des aménagements de voirie, ainsi que des dépenses d'équipement et de remboursements d'emprunt.

1.2.1 Les dépenses de travaux et d'équipement (Chapitres 20, 21, 23)

Les dépenses réelles consacrées aux travaux et à l'achat d'équipements s'élèvent en 2013 à 29.466.454,25 euros, pour 38.428.655 euros de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 77,6 %.

Ce niveau de consommation s'explique principalement par :

- des aléas d'installation de chantier, qui n'ont pas permis de démarrer la 2^{ème} phase de réhabilitation du collecteur Clichy amont et les travaux sur la galerie du boulevard des Invalides en 2013 ;
- des aléas ont décalé le début des travaux de réhabilitation du chantier du boulevard Carnot (12^{ème}) ;
- le report d'opérations lié à la présence d'amiante, qui a affecté notamment la réhabilitation des réseaux d'assainissement dans le secteur de Barbès ;

Les travaux de réhabilitation du réseau représentent 15.757.691,85 euros, contre 17.880.855,14 euros en 2012. Les opérations les plus significatives sont les suivantes :

- la poursuite de la réhabilitation du secteur du 3^{ème} arrondissement (4.535.470,52 euros) ;
- la réhabilitation du collecteur Marceau aval (3.146.532,02 euros) ;
- la modernisation des vannes de maillages (1.898.141,05 euros) ;
- la rénovation des collecteurs de la rue de Reuilly (12) à hauteur de 893.010,64 euros et de la rue Sigmund Freud (19e) pour un montant de 865.697,76 euros ;
- les travaux de réhabilitation des égouts rue Leconte de Lisle et rue des Perchamps (16e) à hauteur de 826.331,21 euros ;
- l'achèvement de la première phase de l'opération de travaux du collecteur Clichy amont (776.899,23 euros).

La réhabilitation des réseaux de La campagne à Paris (20) s'est élevée à 412.242, 98 euros.

Le programme d'installation de bouches d'égout sélectives s'est poursuivi à hauteur de 327.617,00 euros.

Par ailleurs, les travaux de modernisation et de réhabilitation des branchements particuliers ont été réalisés pour un montant de 3.071.854,11 euros. En 2013, 2649 branchements particuliers ont été réhabilités.

3.230.780,56 euros ont été consacrés à des travaux d'aménagement de voirie et 877.564,52 euros ont été dépensés dans le cadre des ZAC et diverses opérations d'aménagement (secteur Binet pour un montant de 617.686,44 euros, Clichy Batignolles pour 92.341,50 euros et achèvement du financement de la ZAC Bédier à hauteur de 167.527,00 euros).

Pour la gestion des flux dans le réseau, les principales opérations réalisées cette année sont :

- dans les locaux techniques, de nombreux travaux de pose d'équipements de sécurité (passerelles, plateformes) ainsi que divers travaux d'amélioration ponctuelle d'équipements ou de système informatique de remontée d'informations, ont été réalisés pour près de 580.000,00 euros ;
- en 2013, l'étude préalable à la refonte du système Gestion Automatisée de l'Assainissement Parisien (GAASPAR) de supervision des équipements du réseau d'assainissement a été lancée pour près de 210.000,00 euros ;
- le renouvellement des centrales d'acquisition des sites de mesures entrepris depuis 2011 s'est poursuivi pour plus de 180.000,00 euros ;
- les travaux de changement des cellules haute tension des sites Commandeur et Mazas ont débuté en 2013 pour plus de 110.000,00 euros.

1.2.2. Les dépenses financières (chapitres 16 et 13)

L'annuité du remboursement des emprunts à taux zéro (nature 1678) contractés auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie (AESN) s'élève à 4.495.912,06 euros.

S'agissant des emprunts contractés par le SIAAP auprès de l'AESN pour des ouvrages remis entre temps à la Ville et pour lesquels la Ville rembourse au SIAAP les montants des échéances appelées se sont élevées à 74.175,90 euros (nature 1687).

L'annuité liée au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur (nature 1641) s'élève, quant à elle, pour 2013 à 1.004.515,13 euros.

Le reversement, en fin d'opérations, du trop-perçu de subventions à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (nature 13111) s'est élevé à 566.573,50 euros.

1.2.3. La reprise comptable des subventions d'investissement (chapitre 040)

Un mandat de 4.433.943,42 euros a été émis au compte 139 (« subventions d'investissement inscrites au compte de résultat »). Il s'agit notamment de l'annuité d'amortissement des subventions versées par l'AESN.

Parallèlement, le compte 777 (« quote-part des subventions d'amortissement inscrites au compte de résultat »), au chapitre 042 en recettes d'ordre de la section d'exploitation, a été crédité de la somme équivalente. Cette opération retrace l'amortissement des subventions.

1.3. Recettes d'investissement

Le montant total des recettes prévisionnelles porté à la décision modificative n°1 de l'exercice 2013, hors reprise d'excédent, est de 50.543.583,36 euros. Les titres émis au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 34.288.371,11 euros soit un taux de réalisation de 67,84 % par rapport aux prévisions budgétaires.

Les recettes non exécutées, soit 16.255.212,25 euros, correspondent, pour leur part la plus importante, à l'emprunt (11.487.987,93 euros) qu'il n'a pas été nécessaire de lever en 2013. Dans une moindre mesure, elles correspondent au décalage des prêts et subventions de l'AESN lié au report d'opérations d'investissement subventionnées.

Les restes à réaliser en recettes pour l'exercice 2013, d'un montant total de 4.614.150,00 euros, correspondent à des subventions (3.022.984,00 euros) et prêts à taux zéro (1.591.166,00 euros) de l'AESN, dont les justificatifs ont été transmis avant le 31 décembre 2013 et qui n'ont pu être recouverts sur l'année.

L'excédent cumulé d'investissement constaté au compte administratif 2012, d'un montant de 919.322,46 euros a été repris au budget supplémentaire, à la ligne budgétaire R 001 de la section d'investissement.

1.3.1. Aides et subventions

Les aides de l'AESN perçues courant 2013 s'élèvent au total à 8.001.473,00 euros (soit 65,84 % de subventions 34,16 % de prêts à taux zéro) :

- les subventions portées sur la nature 13111 : ces subventions sont accordées par l'AESN pour des travaux contribuant à la protection du milieu naturel. Ces recettes s'élèvent pour 2013 à 5.268.495,00 euros. Elles intègrent le solde d'opérations antérieures. Le différentiel entre les demandes justifiées et les titres émis est enregistré en restes à réaliser 2013, pour un montant de 3.022.984,00 euros ;

- les avances portées sur la nature 1678 : le montant des avances accordées par l'AESN en 2013 s'élève à 2.732.978,00 euros. L'écart entre les demandes justifiées et les titres émis est enregistré en restes à réaliser 2013, soit 1.591.166,00 euros.

Les subventions perçues du SIAAP s'élèvent à 1.949.647,33 euros, soit 97,68 % des crédits ouverts (nature 1316).

1.3.2. Les amortissements (chapitre 040) :

Le compte 28 est crédité de la participation de la section d'exploitation aux dépenses d'investissement, au titre des amortissements. La recette titrée est de 23.573.460,04 euros et son inscription est portée au débit du compte 681 de la section d'exploitation.

1.4. Détermination du solde d'exécution cumulé et du besoin de financement de la section d'investissement

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 40.041.574,26 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 34.288.371,11 euros ;
- le solde d'exécution de l'exercice 2013 de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 5.753.203,15 euros ;
- l'excédent cumulé constaté à la fin de l'exercice 2012 est de 919.322,46 euros.

Le déficit de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2013 s'élève à 4.833.880,69 euros. Conformément à la nomenclature M49, ce résultat sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2014 en section d'investissement (D 001).

Après incorporation des restes à réaliser en recettes, pour un montant total de 4.614.150,00 euros, la section d'investissement fait apparaître un déficit de financement de 219.730,69 euros.

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 91.122.175,46 euros à la décision modificative n°1 de l'exercice 2013.

Au terme de l'exercice, la situation se présente de la manière suivante :

- en dépenses, le montant définitif des mandats émis est de 80.713.978,42 euros (charges rattachées incluses), soit 88,6 % des crédits inscrits ;
- en recettes, le montant des recettes constatées est de 85.818.837,86 euros, ce qui représente 103,6% des recettes escomptées hors reprise de l'excédent cumulé d'exploitation (8.271.229,79 euros).

2.1. Les dépenses

Les dépenses de l'exercice 2013 s'élèvent à 80.713.978,42 euros, soit un taux d'exécution de 88,6%.

2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette rubrique regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : locations de locaux et de véhicules, études, communication, remboursement de frais au budget général, travaux d'entretien et de réparation du réseau. Elle représente 58,7% du total des dépenses réelles d'exploitation.

Les crédits inscrits au chapitre 011 sont de 36.422.365,31 euros et le montant des crédits mandatés est de 33.566.242,30 euros soit un taux de consommation de 92,2%.

Les postes de dépenses les plus significatifs sont les suivants :

- Eau non potable (nature 60611) : la dépense pour 2013 s'élève à 10.567.503,38 euros. Ce poste est en augmentation de 1.189.539,42 euros par rapport à 2012, cela correspond notamment à la première phase de remise en état des réservoirs de chasse. Ces équipements contribuent à l'amélioration des conditions de salubrité des égouts, et donc de santé pour les personnels y travaillant, en permettant un nettoyage automatique et régulier du réseau ;
- Frais d'entretien du réseau (natures 615) : le montant de la dépense pour 2013 s'élève à 6.823.569,34 euros contre 7.379.561,53 euros en 2012, soit - 7,5 % ;
- Remboursement de frais généraux au budget général (nature 6287) : son montant est de 7.738.200,00 euros.
- Les dépenses au compte 604 correspondent aux travaux réalisés pour le compte de tiers. Le montant réalisé en dépenses pour l'exercice 2013 s'élève à 2.284 897,27 euros. En recettes (chapitre 70, nature 704), le montant perçu pour la réalisation de ces travaux s'élève à 1.840.551,87 euros.

Les restes à réaliser sur le chapitre 011 s'élèvent à un montant de 1.866.688,66 euros. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2013 et seront repris au budget supplémentaire 2014.

2.1.2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre totalise 21.833.715,44 euros de crédits mandatés sur 22.402.577,01 euros de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 97,5 %. Il s'agit de la rémunération des personnels de la section d'assainissement de Paris et des charges sociales correspondantes.

Ces dépenses de personnel, qui comprennent les revalorisations issues de la réforme des catégories B, sont néanmoins en très légère hausse (+ 125.765,23 euros, soit +0,58 %), par rapport à 2012. L'état des effectifs de la section de l'assainissement de Paris au 31 décembre 2013 figure en annexe (IV C1.1 et C1.2) de la maquette du compte administratif.

2.1.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre concerne les dépenses de gestion non récurrentes d'un exercice à l'autre. Sur 1.063.570,00 euros de crédits ouverts, 720.315,08 euros ont été mandatés en 2013.

210.002,06 euros ont été mandatés pour des annulations de titres (nature 673), 18.924,41 euros ont été réglés en intérêts moratoires (nature 6711) et 3.031,77 euros ont été dépensés en franchise d'assurance pour des dommages causés par la section de l'assainissement de Paris (nature 678).

Dans le cadre de la loi du 9 février 2005 Oudin-Santini, les communes ont la possibilité de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la limite de 1% des ressources des services d'eau et d'assainissement.

A ce titre, le budget comportait également pour la première fois, une dotation nouvelle de 500.000,00 euros (nature 6743) pour les actions de solidarité internationale, dans le domaine de l'accès à l'assainissement. Cette aide s'est exprimée par le moyen de subventions à des associations et d'actions de coopération décentralisée, sur les projets suivants, pour un montant de 486.356,84 euros :

- l'amélioration de la couverture en eau potable, assainissement et amélioration des conditions sanitaires des écoles, centres de santé et communautés rurales au Bénin (association Care France à hauteur de 150.000,00 euros) ;
- le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement et de gestion durable des infrastructures hydrauliques et sanitaires dans les communes rurales de Kayokwe et de Nyarusange au Burundi (Secours Catholique pour 121.930,00 euros) ;
- l'aide d'urgence aux populations hôtes et déplacées de Bossangoa en république centrafricaine (Action contre la faim pour 94.245,00 euros)
- le projet « So Water » d'aide au développement des villages défavorisés du Tamil Nadu en Inde (association Kynarou à hauteur de 50.000,00 euros) ;
- la maîtrise et le développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement en zone urbaine dans la province de Kampot au Cambodge (association GRET pour 40.181,84 euros) ;
- le projet d'hydraulique villageoise dans la région de Majunga à Madagascar (association Ecoles du monde pour 30.000,00 euros).

Une subvention de 2.000,00 euros (nature 6743) a été versée par ailleurs à l'association OBUSASS.

Les restes à réaliser sur le chapitre 67 s'élèvent à un montant de 3.887,04 euros. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2013 et seront repris au budget supplémentaire 2014.

2.1.4. Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

Cette rubrique se compose de la dotation au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles dont le montant en 2013 atteint la somme de 23.573.460,04 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée en recettes du même montant (chapitre 040).

2.2. Les recettes

Les recettes constatées sur la section d'exploitation se totalisent à 85.818.837,86 euros pour un montant global prévisionnel de 82.850.945,67 euros (hors excédent d'exploitation reporté), ce qui correspond à un taux de réalisation de 103,6 %.

2.2.1. Redevance d'assainissement

La recette réalisée au titre de la redevance d'assainissement collectif (nature 70611) s'élève à 51.992.675,30 euros, soit un taux de réalisation de 104,7 % (contre 98 % en 2012). Elle comprend la « part collecte » reversée par Eau de Paris, pour un montant de 50.178.997,36 euros ainsi que la redevance applicable aux rejets en égouts des eaux d'exhaure d'un montant de 1.813.677,94 euros.

Le versement de la part collecte intègre un décalage de facturation intervenu en 2012.

2.2.2. Contribution du budget général au titre de la gestion des eaux pluviales

Il s'agit du versement du budget général au budget annexe de l'assainissement de la contribution municipale pour la collecte des eaux pluviales assurée par la Section de l'Assainissement de Paris (nature 7063). Le montant est inchangé soit 15.600.000,00 euros.

2.2.3. Prime d'exploitation versée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Le montant des recettes réalisées sur la nature 748 s'est élevé à 6.033.611,00 euros, soit 177,5% des recettes inscrites.

Cette recette comprend la prime annuelle AQUEX (5.938.226,00 euros) versée par l'AESN (nature 7482). Il s'agit d'une aide à la qualité d'exploitation accordée aux propriétaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration au titre des performances de l'assainissement. Les eaux usées de Paris étant épurées par le SIAAP, le calcul de l'aide allouée à la Section de l'Assainissement de Paris est basé sur la prime du SIAAP et les volumes d'eau facturés. La forte hausse de cette année est due au versement, en sus de la subvention 2012, des soldes des primes Aquex des années 2009 à 2011. Le second poste concerne les aides de l'Agence au titre de la cellule d'assistance technique pour les rejets non domestiques (ex-Satése), pour un montant de 95.385,00 euros (nature 7481).

2.2.4. Produits divers de gestion courante

Les recettes titrées sur le chapitre 75 s'élèvent à 4.135.092,84 euros contre 4.084.284,73 euros en 2012.

Ces recettes concernent principalement les redevances payées par des tiers pour l'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie ou informatique (nature 7581),

pour un montant de 3.750.934,69 euros. Grâce à un solde positif entre les poses et les déposes de câbles en 2012, année de référence, et aux effets des évolutions de tarif, les recettes sont en légère hausse par rapport à l'année dernière (+99.702,72 euros). Le second poste concerne les recettes provenant de la Visite publique des égouts, qui a atteint un niveau d'entrées record avec 104.838 visiteurs, pour un montant de 307.683,92 euros (nature 7582).

2.2.5. Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (chapitre 042)

Ce compte enregistre le montant annuel de l'« amortissement » des subventions d'investissement. Le compte 139 en dépense d'investissement est débité pour l'exercice 2013 d'un montant de 4.433.943,42 euros. Le compte 777 est parallèlement crédité du même montant.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 80.713.978,42 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 85.818.837,86 euros ;
- le résultat de l'exercice 2013 de la section d'exploitation est excédentaire pour un montant de 5.104.859,44 euros ;
- l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2012 constaté au compte administratif est de 8.271.229,79 euros.

Le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation de l'exercice 2013 est de 13.376.089,23 euros. Conformément à la nomenclature M49, ce résultat sera intégralement repris au budget supplémentaire de l'exercice 2014 en section de fonctionnement (R 002).

Corrigée des restes à réaliser 2013 (- 1.870.575,70 euros), la section d'exploitation présente un excédent de financement de 11.505.513,53 euros.

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2013.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris